



Réunion *Sauvons l'Europe* – Collectif Ile-de-France
du Jeudi 9 octobre 2008 : Europe, terre d'asile ?

Invité : Patrick DELOUVIN, Directeur du Pôle action sur la France d'Amnesty International

Fabien CHEVALIER

L'immigration est une des priorités de la présidence française de l'Union européenne. Aujourd'hui, ne risque-t-on pas de voir le droit d'asile dilué dans la gestion des flux migratoires? Les gouvernements veulent échapper à l'Europe forteresse (un peu) et à l'Europe passoire (beaucoup). Mais quid des réfugiés?

Patrick DELOUVIN

Au départ, Amnesty International ne s'occupait pas du droit d'asile. Ce sont les étrangers qui, dans les bureaux d'Amnesty, venaient en parler, ainsi que de la situation dans leur pays. Ils ne voulaient pas retourner dans leurs pays. Opposition au renvoi vers le danger, des pays où l'on pratique la torture.

On mêle en effet le droit d'asile et les flux migratoires.
Le droit d'asile, c'est le dernier droit qui reste.

La Convention de Genève de 1951 établit 3 principes :

- il faut une solidarité internationale ;
- non refoulement vers le danger ;
- définition du réfugié, c'est la personne qui craint avec raison d'être persécuté.

Ce texte est soumis à l'interprétation des Etats.

Pour l'UE :

- pacte européen sur l'immigration et l'asile
- plan d'action de la Commission européenne 2008-2010 : rapprochement des informations sur les différents pays.

Il est normal de vouloir protéger son territoire mais il faut respecter ses engagements internationaux.

Externalisation des contrôles avec Frontex.

Externalisation de l'asile : c'est une affaire de solidarité internationale, mais l'UE risque de devenir un lieu inaccessible. On financerait des pays pour que les réfugiés restent dans des pays du Sud.

La protection subsidiaire est moins protectrice : carte de séjour d'1 an contre une de 10 ans.

Dublin I et Dublin II : 1 seul Etat membre de l'UE examine la demande d'asile. Mais l'application n'est pas égalitaire pour les ressortissants d'un même pays (de 0 à 80% de chances).

Débat

- Droits des réfugiés.
- Réinstallation
- Clause de cession et d'exclusion
- Situation des Roms
- Le demandeur d'asile, c'est quelqu'un qui vient de l'extérieur de l'UE.